



# PROJET DE DÉLIBÉRATION

**Conseil Communautaire**

**Date : 20/05/2021**

**Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES CENTRES NAUTIQUES COMMUNAUTAIRES AQUALUDE ET AQUASPORT : AVENANT N°3**

**Rapporteur : Karl OLIVE**

## EXPOSÉ

La Communauté urbaine a conclu avec la société VERT MARINE un contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des centres aquatiques AQUALUDE et AQUASPORT. Ce contrat a été conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Le contrat arrivant prochainement à son terme, il convient d'étudier les différents modes de gestion du service public envisageables par la Communauté urbaine pour les années à venir.

Une réflexion générale sur la gestion et l'exploitation des piscines communautaires visant à une harmonisation des modes de gestion, et, de ce fait, des conditions d'utilisation par les usagers, a ainsi été initiée. Pour accompagner la Communauté urbaine dans cette réflexion, une étude externe a été lancée, accompagnée d'un audit bâtiminaire des équipements.

Dans l'attente des résultats de cette étude, il convient de maintenir la gestion et l'exploitation des centres aquatiques AQUALUDE et AQUASPORT.

Il est donc proposé de prolonger le contrat de délégation de service public pour une durée de six mois, portant ainsi son terme au 31 décembre 2021.

L'incidence financière de la prolongation du contrat est de 1 726 327,84 € HT (un million sept cent vingt-six mille trois cent vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre centimes hors taxes), soit une plus-value de 10,52 %, portant le montant initial du chiffre d'affaires de 16 403 755,99 € HT (seize-millions-quatre-cent-trois-mille-sept-cents-cinquante-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes hors taxes) à 18 130 083,83 € HT (dix-huit-millions cent trente mille quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-trois centimes hors taxes).

L'avenant a été soumis pour validation à la commission de délégation de service public le 12 mai 2021. Les membres de ladite commission ont émis un avis favorable sur la prolongation.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des centres aquatiques AQUALUDE et AQUASPORT,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1411-6,

**VU** le code de la commande publique et notamment l'article R. 3135-7,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le projet d'avenant proposé,

**VU** l'avis favorable de la commission de délégation de service public réunie le 12 mai 2021,

**VU** l'avis favorable émis par la commission n°2 « Attractivité du Territoire » consultée le 11 mai 2021,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°3 au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des centres aquatiques AQUALUDE et AQUASPORT.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.